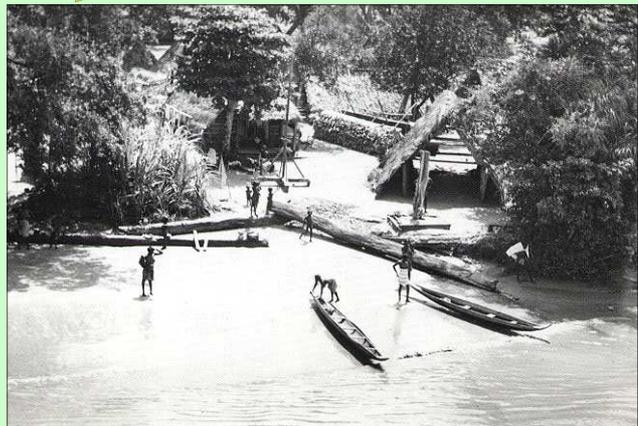


LE LIVRET DE L'INTERVENANT EN LANGUE MATERNELLE

L'École de la confiance, Comprendre, Agir !



académie
Guyane
Région académique

Langues de Guyane

Parikwaki

🏠 Qui sommes nous ? Langues de Guyane Notre savoir-faire Bibliothèque Nous contacter



Livret de l'ILM

version décembre 2018

Ce document a été produit par le dispositif des Langues de Guyane. Les personnes qui ont collaborées sont :

Didier **MAUREL** IEN Langues de Guyane
Daniel **FRANÇOIS** CPD LCR amérindiennes
Sylvie **GERMAIN** CPD
Karine **GASELIN** CPC
Marie-Pascale **SCHOEN** CPC
Patricia **TABOURNEL** CPC
Pierre **BOUQUET** C/M DAASEN

Avis et conseils proposés durant la formation des intervenants en langue businenge(e) inscrite au PAF qui s'est déroulée du 11 au 15 avril 2016 par :

- I. **JOACHIM** & MF. **DOUDOU** (école Petits Maripas 1)
- J. **ATENI** (école Petits Maripas 2)
- A. **DJANI** (école Papaïchton)
- D. **BEGUIN** (école Paakiseli)
- M. **AMAYOTA** (école Sida)
- V. **ATENI** (école Moussa)
- L. **ACOINA** (classe itinérante Apatou)
- V. **ARNOLD** (école Isnard)
- S. **AMANTI** & S. **LAMORI-COCHI** (école Biswane)
- B. **MAAFOO** (école Cambot)
- M. **MOESE** & R. **SIMIESONG** (école Othily)
- A. **SANTE** (école Habran-Méry)
- B. **ALIDO**, S. **PAPPATIE** & B. **PASSOU** (école Marchadour)
- A. **MAIN** (école prox. Gotali)
- S. **N'GOLI** (école Patient)



QR CODE email site
Courriel. ilm@ac-guyane.fr



QR code site Langues de
Guyane
<https://langues-de-guyane.ins.ac-guyane.fr/>



QR code twitter
[@ilmguyane](https://twitter.com/ilmguyane)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT PROPOS	4
CADRE HISTORIQUE, JURIDIQUE & RÉGLEMENTAIRE.....	5
LES DISPOSITIF EN LANGUE MATERNELLE DE L'ACADEMIE DE GUYANE	6
DISPOSITIF ACADÉMIQUE L.M. 2018-2019	7
LETTRE DE CADRAGE	8
<i>Fonctionnement des classes de langues maternelles et de leurs intervenants</i>	8
I OUTILS DE PRÉPARATION	11
LE CAHIER DE BORD	12
Un exemple de cahier de journal qui synthétise les informations	13
L'EMPLOI DU TEMPS	15
LES PROGRAMMES (OFFICIELS), LA PROGRAMMATION, LA PROGRESSION LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	17
LA FICHE DE PRÉPARATION	18
LE BULLETIN DE VISITE.....	19
• Validation des compétences de l'Intervenant en Langue Maternelle	21
II OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE	22
<i>Comment s'organiser !</i>	22
MODALITÉ D'ACCUEIL DANS LA CLASSE DE LANGUE MATERNELLE.....	23
<i>Activité avec le maître en relation duelle ou par petits groupes.</i>	24
<i>Une organisation possible pour tous types de groupe (satellite/ demi-classe /classe entière)</i>	25
GRILLE D'ORGANISATION	26
<i>Grille d'organisation</i>	27
PROPOSITION FICHE : LIEN CLASSE LM ET CLASSE DE FRANÇAIS	28
AMÉNAGEMENT DE LA CLASSE D'UN ILM	29

AVANT PROPOS

« Le fait de parler à la maison une langue qui n'est pas celle de la salle de classe a souvent pour effet de freiner l'apprentissage des enfants, notamment lorsqu'ils sont pauvres. Au moins six années d'enseignement dans la langue maternelle sont nécessaires aux élèves locuteurs des langues minoritaires pour réduire les inégalités d'apprentissage »

(Unesco, rapport mondial de suivi sur l'Éducation, 2016).



Mmes et Mrs les Intervenant(e)s en langue maternelle,

L'Académie de Guyane développe depuis maintenant 20 ans un dispositif innovant de l'accueil et de la première scolarisation de ses jeunes élèves dans leur langue maternelle. Né de la prise en compte de la glottodiversité et du multiculturalisme guyanais par l'école, ce dispositif participe aussi - et peut-être surtout - de l'épanouissement cognitif des élèves. Cinquante années de recherche scientifique ont en effet clairement inscrit au rang de plus-value pédagogique l'utilisation de deux langues (ou plus) comme canal (canaux plutôt) de transmission du savoir.

Pour qu'elle soit efficiente, cette plus-value pédagogique suppose un engagement sans faille de votre part. Cet engagement doit emprunter deux voies complémentaires :

- se former progressivement à la gestuelle professionnelle de l'ILM, telle qu'elle est définie par le Référentiel Métier ILM,
- participer collectivement à la construction d'un matériel pédagogique inclusif, adapté à l'univers mental des élèves et rédigé dans une langue qu'ils comprennent (les stages inscrits au PAF visent spécifiquement à répondre à ces deux objectifs).

C'est à ce prix que les jeunes élèves du territoire pourront exprimer toute la richesse contenue dans leurs langues maternelles, toutes leurs mémoires et toutes leurs représentations du monde sans lesquelles il ne saurait y avoir de dialogue entre les cultures présentes dans notre académie.



La version du Livret de l'ILM de 2018 a repris les fondamentaux qui figuraient dans celle de 2015, Elle les a réécrits à l'aune des nouvelles instructions officielles et de la circulaire de cadrage qui organise les modalités d'enseignement des langues de Guyane dans l'académie.

Le dispositif académique des ILM s'adosse au principe suivant : lorsque la promotion des langues maternelles est organisée, elle participe à la réussite scolaire en favorisant une première expérience du langage non conflictuelle. A l'inverse sa dévalorisation affecte les comportements et crée de la mésestime chez les élèves et leurs familles.

D. MAUREL IEN en charge de l'enseignement des/en Langues de maternelles
03/12/2019

CADRE HISTORIQUE, JURIDIQUE & RÉGLEMENTAIRE

L'enseignement des langues dites maternelles s'inscrit dans la problématique de l'enseignement des **langues régionales** dont il est rappelé ici quelques jalons.

Il convient d'évoquer en préambule les lois scolaires de Jules Ferry (1881, 1882) qui ont fortement modelé la relation que l'école de la République a longtemps entretenu avec sa propre diversité linguistique. Ces lois s'inspiraient de l'idéologie révolutionnaire dont les desseins ne faisaient pas mystère du sort réservé aux langues régionales (cf. *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* - Abbé Grégoire, 1794).

Il faudra attendre 70 ans pour qu'un premier espace institutionnel soit concédé aux langues régionales par la Loi 51-46 du 11 janvier 1951, ce texte n'autorisant que l'enseignement du breton, du basque, du catalan et de l'occitan... et 30 ans encore pour qu'une langue d'outremer, le tahitien, ait droit de cité à l'école (Loi 81-553 du 12 mai 1981).

En 1986, le créole (guyanais) est la première langue de Guyane qui entre officiellement à l'école en application de la circulaire ministérielle du 21 juin 1982 qui autorisait et réglementait cet enseignement.

En 1999, faisant écho à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992 - signée mais non ratifiée par la France), le rapport Cerquiglini liste 75 « **langues de France** » parlées sur le territoire français (la majorité en outremer) à partir de critères historiques et territoriaux. Les langues amérindiennes et businenge(e) de Guyane y figurent ainsi que le hmong. L'enseignement de ces langues est apparu dans le paysage éducatif guyanais dès 1998, assuré par des personnels contractuels, désignés par les acronymes MBC (médiateur bilingue et culturel) jusqu'en 2007, puis ILM (Intervenant en langue maternelle).

La loi constitutionnelle 2008-724 du 23 juillet 2008 consacre l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France (article 75-1).

En 2013, la **Loi de refondation de l'école – dans la foulée des assises** du plurilinguisme des outre-mer (décembre 2011) - acte l'utilisation des langues amérindiennes et créoles (auxquelles appartiennent les langues businenge[e]) pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (article L321-4 du code de l'éducation).

Dans les académies d'outre-mer, des approches pédagogiques spécifiques sont prévues dans l'enseignement de l'expression orale ou écrite et de la lecture au profit des élèves issus de milieux principalement créolophone ou amérindien.

En 2015, la circulaire n° 2015-173 croise les problématiques de l'enseignement des langues (notamment régionales) et les REP+ : « *Les réseaux d'éducation prioritaire constituent une cible prioritaire pour le développement d'une offre linguistique diversifiée dans le premier degré* ».

En 2016, le Ministre de l'Éducation Nationale s'engage à soutenir le passage d'un bilinguisme de substitution actuel, confiné au cycle 1 du niveau préélémentaire, à un bilinguisme additif, généralisé sur la continuité des cycles 1 à 3 sur plusieurs écoles du territoire guyanais. Ces directives ministérielles spécifient les mesures qui affèrent au développement du bilinguisme : parcours diplômant pour ILM, construction d'un appareillage didactique pour les langues amérindiennes et businenge(e), délivrance d'habilitations à enseigner ces (et dans ces) langues pour les professeurs des écoles locuteurs natifs (Journal officiel : compte rendu intégral des travaux de l'Assemblée Nationale – XIV^e législature – session ordinaire 2015 – 2016 - 1^{ère} séance du 14/06/16).

LES DISPOSITIF EN LANGUE MATERNELLE DE L'ACADEMIE DE GUYANE

L'enseignement bilingue - plurilingue :

Améliorer l'efficacité et l'efficience des processus d'enseignement et d'apprentissage en Guyane

Le dispositif académique des ILM (*intervenants en langue maternelle*) existe depuis 1998. Jusqu'en 2007, les ILM étaient désignés par l'acronyme MBC (médiateurs bilingues et culturels).

Les classes de langues maternelles de l'académie de la Guyane s'adosent à trois idées forces :

Les ILM ont pour mission d'aider les élèves à s'approprier l'école, de leur donner la possibilité de développer la maîtrise de leur langue maternelle et de valoriser leur culture afin de faciliter le développement de l'estime de soi et l'acquisition du français.

Le patrimoine linguistique et culturel de l'élève accède au statut de matériel didactique. Au travers de la transmission de connaissances patrimoniales, l'élève accède à des compétences scolaires transversales et/ou universelles.

Le bilinguisme n'engendre pas de risque cognitif à condition que l'institution scolaire valorise ce bilinguisme. Lorsque la promotion des langues maternelles est organisée, elle participe même à la réussite scolaire en favorisant une première expérience du langage non conflictuelle. A l'inverse sa dévalorisation affecte les comportements et crée de la mésestime de soi.

Liste des langues prise en charge par le dispositif ILM

Langue amérindienne : palikur, kali'na, wayana, teko, wayãpi

Langue businenge(e) : aluku, ndyuka, pamaka, saamaka

Langue asiatique : hmong

Langue européenne : portugais du Brésil

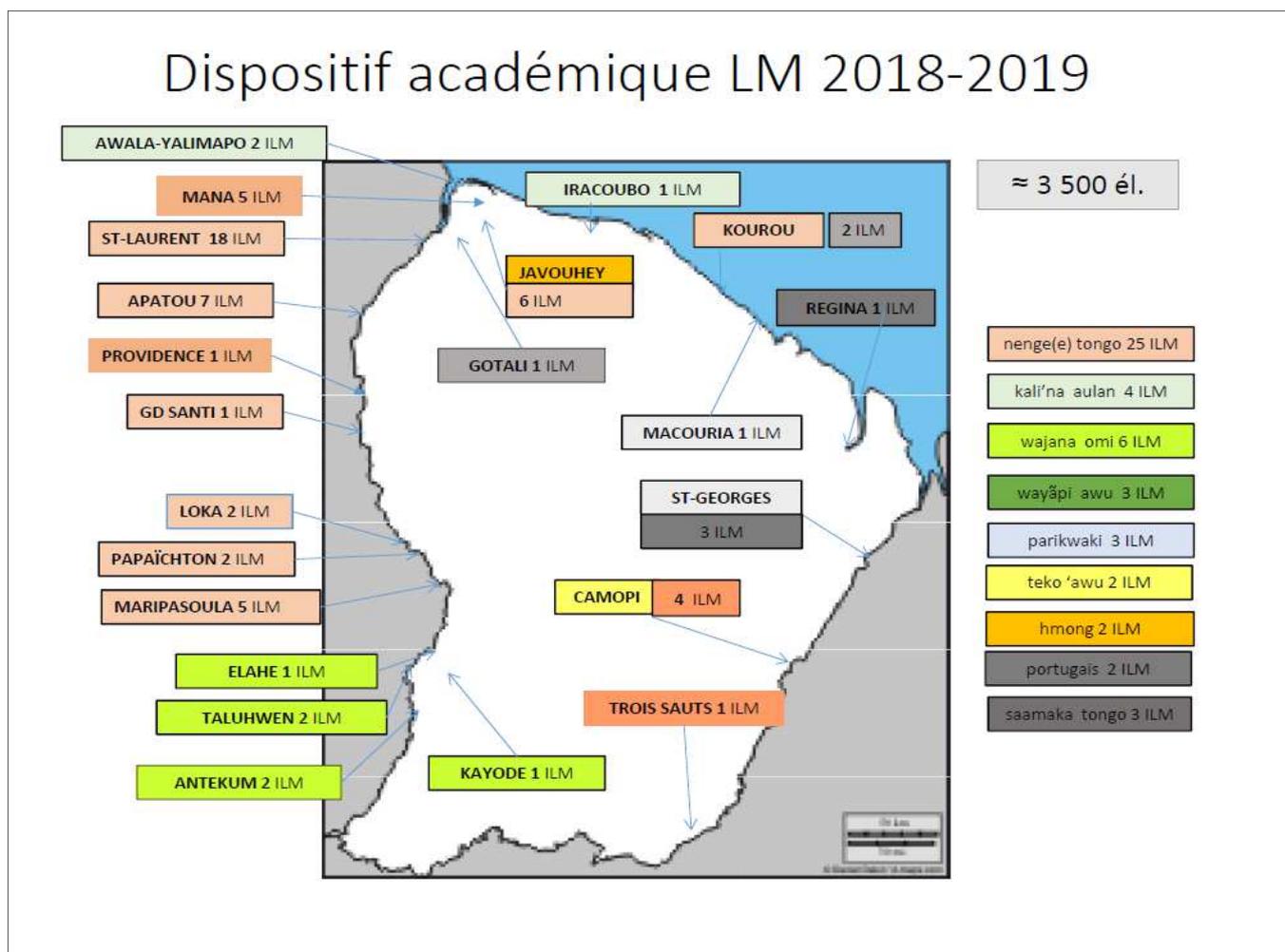
Classes bilingues

À l'école, les classes bilingues français-langue régionale proposent, dès la petite section lorsque c'est possible, un cursus spécifique intensif, dans lequel la langue régionale est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. Ce cursus repose sur un principe de parité horaire hebdomadaire dans l'usage de la langue régionale et du français en classe, sans qu'aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire autre que la langue régionale soit enseigné exclusivement en langue régionale.

De manière générale, l'enseignement bilingue français-langue régionale peut être organisé selon deux modalités, un enseignant-une langue, mais aussi un enseignant-une classe, deux langues. Dans le premier cas, deux enseignants se partagent le temps d'enseignement : l'un prend en charge l'enseignement en français, l'autre l'enseignement en langue régionale. Il leur appartient de définir de manière concertée l'intervention pédagogique de chacun auprès des élèves. Dans le second cas, le même enseignant assure la totalité des enseignements, y compris ceux consacrés à la langue régionale. Une classe ou une section bilingue peut regrouper des élèves de niveaux différents.

Circulaire relative à l'enseignement des langues et cultures régionales
circulaire n° 2017-072 du 12-4-2017

DISPOSITIF ACADÉMIQUE L.M. 2018-2019



Supports budgétaires : 80

51 I.L.businenge(e)

18 I.L.amérindienne

2 I.L.hmong

2 I.L.portugaise

35 écoles

1 collège

3 500 élèves : C'est 7,95% des effectifs du secteur public de l'Académie de Guyane.

Habilitations des Professeurs des Écoles Locuteurs : 30

nenge(e) - tongo : 21

Saamaka : 3

Langues Amérindiennes :

kali'na : 5

wayãpi : 1

LETTRE DE CADRAGE

Fonctionnement des classes de langues maternelles et de leurs intervenants



RECTORAT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
D'ACADÉMIE - SG

Affaire suivie par :
Frimin MARIE-MARIE
sg@ac-guyane.fr

Ref : FPM / PS / / 13

Secrétariat

Téléphone
05 94 27 19 49

Fax
05 94 27 19 37

B.P. 6011
97306 CAYENNE Cedex

Cayenne, le 18 juillet 2018

Le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier de l'Université
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les
Directeurs (directrices) d'école

S/C

Mesdames, Messieurs les
IEN de circonscription

Objet : fonctionnement des classes de langues maternelles

Le fonctionnement des classes de langues maternelles de l'Académie de la Guyane s'inscrit dans le cadre :

1) de l'article L321-4 du code de l'éducation adopté par l'assemblée nationale en seconde lecture le 5 juin 2013 : « *Dans les académies d'outremer, des approches spécifiques sont prévues dans l'enseignement de l'expression écrite et orale et de la lecture au profit des élèves issus des milieux principalement créolophone et amérindien* »,

2) des directives ministérielles du 14 juin 2016 relatives au bilinguisme dans les écoles de Guyane (compte rendu intégral des travaux de l'Assemblée Nationale – XIV^e législature – session ordinaire 2015 – 2016 - 1^{ère} séance du 14/06/16).

Ces langues sont enseignées au travers de deux modalités :

a) le dispositif I.L.M

b) l'enseignement dispensé par les **professeurs des écoles habilités** en langue amérindienne ou businenge(e).

Le dispositif **I.L.M** (Intervenants en langue maternelle) a pour mission d'aider les élèves à s'approprier l'école, de leur donner la possibilité de mieux maîtriser leur langue maternelle et de valoriser leur culture afin de développer l'estime de soi et l'acquisition du français comme langue seconde.

L'école doit clairement expliciter, dans son projet d'école, la contribution de la classe de langue maternelle aux apprentissages des élèves qui la fréquentent.

Le travail des ILM s'organise au travers de 3 axes :

- ✓ Favoriser le développement du langage et de la pensée des élèves dans leur langue maternelle
- ✓ Être le représentant de la culture des enfants dans l'école
- ✓ Être l'intermédiaire entre les familles et l'école

Les ILM interviennent en priorité dans les sections de maternelle. Tous les élèves d'une classe d'âge concernée ont vocation à fréquenter la classe dans laquelle leur langue maternelle est enseignée. **L'enseignant doit donc y envoyer tous ses élèves quelles que soient les difficultés que peut avoir tel ou tel élève en français.** L'exposition quotidienne de l'élève à sa langue maternelle doit tendre à un **minimum de 2 séances quotidiennes de 30 min.** Il est essentiel que les équipes pédagogiques dotées du moyen supplémentaire qu'est l'les ILM garantissent la cohérence et la continuité des apprentissages en langue maternelle tout au long du cycle.

Il est demandé à chaque école dotée d'une classe de langue maternelle d'établir un document numérique¹ (à faire remonter aux services du Daasen via la voie hiérarchique avant la fin du 1^{er} trimestre) qui indique les effectifs et l'emploi du temps de chaque classe bénéficiant de cet enseignement. L'IEN-LGuy compile ces données et en fait un compte rendu à chaque circonscription.

Suivi de cohorte PS-MS-GS : La prise en charge des élèves doit être organisée en fonction de ces principes pour garantir l'efficacité pédagogique du dispositif. Ces contraintes influent sur le fonctionnement de l'école et de l'équipe pédagogique. Une classe et ses élèves qui sont inscrits dans un module de langue maternelle doivent en bénéficier sur l'ensemble du cycle qu'ils accompliront tout au long de l'école maternelle, tout en respectant les dispositions relatives aux taux d'exposition.

Service des ILM – action de médiation

Les ILM comme leurs collègues P.E sont soumis aux mêmes obligations professionnelles que leurs collègues P.E : participation aux conseils (d'école, de maîtres, de cycle), aux animations pédagogiques, aux APC et à la surveillance des récréations.

4 ILM référents (Mme Bonita Alido, Mr Denis Béguin, Mr Miefi Moese & Mr Ricardo Simiesong) consacrent une partie de leur service à la formation, à l'accompagnement de leurs collègues ILM, à la création et l'évaluation de ressources didactiques bilingues (nenge(e) tongo - français).

Hors formation, les écoles dotées d'ILM ne pourront plus dépasser un quota de 25 jours de non-présence devant élèves pour les actions de médiation.

Les directeurs (trices) d'école transmettront en début d'année scolaire à la circonscription le calendrier de ces 25 journées.

Des interventions peuvent être éventuellement envisagées en direction du cycle 2 que si deux conditions sont remplies :

1. Le volume horaire dû aux classes maternelles de l'école n'occupe pas la totalité du service de l'ILM (24 heures hebdomadaire).
2. La nature des interventions doit être clairement identifiée et formalisée par une demande écrite aux IEN concernés (circonscription et en charge de l'enseignement des Langues de Guyane), dûment motivée (champ disciplinaire, compétence visée, quantification des interventions en rapport).

¹ Une matrice à renseigner sera envoyée par l'IEN-LGuy.

Absences

En cas d'absence du P.E d'où proviennent ses groupes d'élèves, l'ILM continuera à en assurer la prise en charge.

■ Professeurs des écoles habilités à enseigner en/une langue amérindienne ou businenge(e)

- a) L'enseignement d'une langue amérindienne ou businenge(e) dispensé par les professeurs des écoles-locuteurs habilités est une **discipline à part entière** dont les compétences, les attendus, les repères de progressivité sont définis dans les programmes LVER 2015 (cycle 2 : pp 29-35 ; cycle 3 : pp 126-136).

Compte tenu des priorités fixées par le Ministère pour ces langues et de la relation didactique que les élèves ciblés entretiennent avec celles-ci (L1), les enseignants concernés favoriseront les activités renvoyant à la maîtrise de la langue et/ou à la lecture/écriture et/ou au travers d'une approche de type DNL (discipline non linguistique).

- b) Des modalités diverses peuvent organiser cet enseignement : échanges de service entre collègues, mais son **caractère obligatoire** – à raison d'1h30 minimum hebdomadaire - ne saurait être remis en cause.

- c) Par ailleurs, cet enseignement doit pouvoir assurer **cohérence et continuité** afin d'atteindre les objectifs fixés par l'institution. C'est pourquoi l'offre proposée aux élèves devrait – a minima - proscrire les changements de langue à l'intérieur d'un même cycle.

- d) **Cas des PE habilités enseignant dans des écoles dotées d'ILM :**

Les ILM enseignants n'ont pas vocation à accueillir les élèves issus des classes des PE habilités, sauf dans le cas où un projet partagé par les deux classes nécessite des échanges d'élèves. Ce projet doit faire l'objet d'une formalisation et doit-être validé par l'IEN de circonscription et l'IEN Langues de Guyane.

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'Académie

Firmin PIERRE-MARIE

I OUTILS DE PRÉPARATION

LE CAHIER DE BORD

Le cahier de bord¹ est la trace **quotidienne** de votre travail en classe. Il est en relation étroite avec deux autres outils de préparation de la classe : l'emploi du temps et les progressions. Sa **présence** dans la classe est **obligatoire** et il doit être rédigé **avant** la journée de classe² qu'il décrit. Il doit comporter **a minima** les 7 informations suivantes pour chaque créneau / séance / leçon :

1. l'identification du groupe et de la classe des élèves accueillis
2. les horaires du créneau
3. le(s) champ(s) disciplinaire(s) abordé(s)
4. la notion et/ou la compétence visée dans la leçon et, le cas échéant, la place de la séance dans la séquence
5. le matériel et/ou le(s) support(s) utilisé(s)
6. l'énonciation succincte des activités ou exercices composant la séance
7. le bilan de la séance (cette partie est à remplir après la leçon).

L'**exemple** minimum qui vous est donné ci-dessous **n'est pas un modèle**.

Il y a plusieurs manières de renseigner et de rédiger un cahier de bord. Celui-ci n'est qu'indicatif.

1	2	3	4	5	6	7
classe	horaires	discipline	contenus	Matériel	activités	remarques
MS groupe bleu	7h30 à 8h	LANGAGE ORAL	<ul style="list-style-type: none"> •remettre dans l'ordre chronologique un jeu de 5 images •produire des phrases simples (leçon n°3 sur 4) 	Images séquentielles du conte "dzawapinim o'olam toti"	1) faire évoquer l'histoire (ce dont les enfants se souviennent) 2) guider le rangement des images au tableau 3) faire reprendre l'histoire en respectant le schéma	à remplir après la séance
PS groupe vert	8h à 8h30	DECOUVRIR LE MONDE (schéma corporel)	<ul style="list-style-type: none"> •nommer les parties du corps : eakāng, epō'ā, epi, enami, etsī, edjulu, edjua.	Imagier du corps Poupée de la classe	1) faire nommer les parties du corps à/p de l'imagier 2) reprendre avec la poupée 3) demander à 1 (ou plusieurs élèves) de nommer ces parties sur son corps ou sur celui d'un camarade (utiliser alors la 1 ^e ou la 2 ^e p.s.) 4) demander à 1 (ou plusieurs élèves) de jouer le rôle du maître	à remplir après la séance

Si vous avez des difficultés pour écrire le français, le cahier de bord peut éventuellement être rédigé en langue maternelle mais pensez que si vous souhaitez évoluer professionnellement, il vous faudra à un moment ou à un autre maîtriser l'expression écrite de la langue officielle de scolarisation.

¹ Le cahier de bord est un outil un peu différent du cahier-journal (des P.E) en ce sens qu'il comporte moins d'informations, notamment sur le déroulement des leçons.

² On parle bien de **journée** de classe et non de **semaine** de classe.

	corps			Rép Att. : on connait Kaminatha et on a appris le nom des parties du corps.		
8h- 8h 30 PS2 ... élèves				Idem que PS1 7h30-8h30 Séance 1/5 : « Fa a e go ! Mi nen na Kaminatha » : les parties du corps		
8h30-9h						
9h-9h30	GOUTER - RECR2ATION					
9h30-10h GS 2 élèves MDL		Jouer une scène (théâtraliser)		Voir scénario pédagogique « Kwata anga babun » Séance 4/4	Album « Kwata anga babun » + Masques	Les élèves se sont présentés (Bj, je suis le jaguar !) et ont posé la question (Est-ce que je peux avoir ton masque, pour aller au carnaval ?)
10h-10h30						
10h30 - 11h						
11h-11h30						
11h30-12h						

Bilan de la journée :

à remplir après la classe.

L'EMPLOI DU TEMPS

- L'emploi du temps organise les activités des groupes d'élèves que vous aurez à prendre en charge. Cette distribution des activités renvoie à deux unités de temps : la journée et la semaine³.
- A l'intérieur d'une journée, sont répartis les différents créneaux constitutifs d'une journée de classe. Son affichage dans la classe est obligatoire.
- Il doit respecter les orientations de la lettre de cadrage, notamment en termes d'horaire (« *Autant que faire se peut, l'exposition quotidienne à la langue maternelle doit tendre vers un volume minimum de 2 X 30 min. par élève et par jour* »).
- Y figurent les informations suivantes : horaires des créneaux - identification de la classe et du groupe pris en charge en fonction de la nomenclature en usage dans l'école - référence au(x) champ(s) disciplinaire(s) abordé(s) dans chaque créneau horaire.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30 > 8h (30 min.)	PSA (gr. 1) CSP	PSB (gr. 1) EM	PSA (classe) rituels	PSB (classe) rituels	PSA (gr. 1 & 2) ML
8h > 8h30 (30 min.)	PSA (gr.2) CSP	PSB (gr. 2) EM	PSA (gr. 3 & 4) CSP	PSB (gr. 3) EM	PSA (gr. 3 & 4) ML
8h30 > 9h (30 min.)	PSA (gr.3) CSP	PSB (gr. 3) EM	PSB (gr. & 2) CSP	PSB (gr. 4) EM	PSB (gr. 1 & 2) ML
<i>récréation : 9h30 > 10h (30 min.)</i>					
9h30 > 10h (30 min.)	PSA (gr.4) CSP	PSB (gr. 4) EM	PSB (gr. 1 & 2) CSP	PSA (gr. 1) EM	PSB (gr. 3 & 4) ML
10h > 10h30 (30 min.)	PSA (gr. 1 & 2) ML	PSB (gr. 1 & 2) ML	PSA (gr. 1 & 2) EM	PSA (gr. 2) EM	PSB (gr. 1 & 2) EM
10h30 > 11h (30 min.)	PSB (gr. 1 & 2) ML	PSA (gr. 1 & 2) ML	PSA (gr. 3 & 4) EM	PSA (gr. 3) EM	PSB (gr. 3 & 4) EM
<i>récréation : 11h > 11h30 (30 min.)</i>					
11h30 > 12h (30 min.)	PSB (gr. 3 & 4) ML	PSA (gr. 3 & 4) ML	PSB (gr. 1) EM	PSA (gr.4) EM	PSA (gr. 1 & 2) CSP
12h > 12h30 (30 min.)	PSA (gr. 3 & 4) ML	PSB (gr. 3 & 4) ML		PSB (gr. 2) EM	

- CSP → Construire les premiers outils pour structurer sa pensée : 1h = 2 X 30 min. /él./ sem.
- EM → Explorer le monde : 1h30 = 3 X 30 min. /él./ sem.
- ML → Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : 1h30 = 3 X 30 min. /él./s sem.
- Rituels : 30 min. /él./ sem.

- Il est également fortement conseillé d'indiquer le volume horaire reçu par chaque élève en fonction de sa classe. Cela permet de mesurer la contribution de la classe de langue maternelle aux 24 heures réglementaires

³ On déconseillera de ce point de vue les emplois du temps exclusivement hebdomadaires (qui ne font pas apparaître le détail des journées).

d'enseignement qui lui sont dûes. En principe, ce volume horaire doit se rapprocher de 5h/semaine (4h30 en horaire corrigé).

- On peut changer d'emploi du temps (une ou plusieurs) fois dans une année scolaire pour peu que les modifications soient discutées et portées à la connaissance des partenaires.
- L'emploi du temps s'élabore en concertation avec les collègues de l'équipe pédagogique. Il doit permettre à chacun des partenaires de savoir comment les apprentissages des élèves se coordonnent.

LES PROGRAMMES (OFFICIELS), LA PROGRAMMATION, LA PROGRESSION LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

► LES PROGRAMMES (OFFICIELS)

Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) définit les contenus d'enseignement assignés à chaque classe dans un document appelé Instructions officielles (I.O.). Ces programmes servent de référence réglementaire et sont remis à jour de façon cyclique (1983, 1991, 2002, 2007, 2008...). Les programmes actuels datent de **2015**.

► LA PROGRAMMATION

La programmation renvoie généralement au cycle d'apprentissage (cycle des apprentissages premiers ou cycle 1 - cycle des apprentissages fondamentaux ou cycle 2 - cycle de consolidation ou cycle 3)⁴. Elle décline les programmes officiels en y intégrant le contexte de l'école (profil des élèves, modalités d'accueil des élèves, organisation particulière : décroisement, échanges de services...). C'est pourquoi l'instance qui a vocation à la rédiger est **le conseil de cycle**.

► LA PROGRESSION

Une progression est un outil personnel qui permet de planifier les apprentissages de ses élèves durant un temps donné et pour un champ disciplinaire donné. L'unité chronologique retenue est généralement la période (une année scolaire est découpée en 5 périodes). Pour la construire, on compte le nombre de séances prévues dans la période (certaines de ces séances peuvent être regroupées dans une séquence) et on en liste les intitulés en se référant à la fois au niveau de ses élèves et aux apprentissages en principe prévus par l'institution. Cette part d'ajustement est un espace de liberté pédagogique qui exige adaptation et inventivité. Les progressions sont des instruments de travail obligatoires. Elles peuvent vous être demandées par le personnel d'encadrement. Leur affichage est conseillé.

► LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Un référentiel de compétences est un outil qui liste les connaissances, les capacités et les attitudes qu'un élève doit avoir acquises à un moment précis de sa scolarité. Les formations des ILM inscrites au PAF (plan académique de formation) ont entrepris d'équiper les langues du dispositif de référentiels de compétences (*a minima* pour la classe de GS). Ces référentiels ne sont pas de simples *copier/coller* des outils institutionnels. Ils sont construits en respectant les principes de la transposition didactique, c'est-à-dire qu'ils doivent s'adapter à au fonctionnement et aux modes de pensée des langues et identités qui lui sont reliés. Ils résultent de face-à-face entre représentations culturelles (contextualisation) et contraintes réglementaires (conformité avec le socle commun).

⁴ Cycle 1 : petite section, moyenne section – Cycle 2 : CP, CE1, CE2 – Cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème}.

LA FICHE DE PRÉPARATION

La fiche de préparation est un outil qui note dans le détail la "**partition**" d'une **séance** (leçon) ou d'une **séquence** (on parle alors de la fiche d'une séquence de *n* séances). Sa pratique régulière vise à **réduire l'écart** entre ce que l'enseignant projette d'**apprendre à ses élèves** et ce qui va réellement **s'opérer dans la classe**. En posant avec minutie **les éléments constitutifs du déroulement** d'un moment d'apprentissage (minutage des différentes phases, modalités d'organisation, libellé exact des consignes, réponses attendues des élèves, l'aide et l'étayage que vous supposez nécessaire à l'activité proposée aux élèves...), la fiche permet une première distanciation avec sa pratique de classe et participe donc du professionnalisme de l'enseignant. Il en existe de nombreux modèles. En voici une ci-dessous qui liste les différentes informations qui y sont consignées.

CHAMP DISCIPLINAIRE :	date	niveau	
Intitulé de la séance :	Durée prévue :		
COMPETENCE GENERALE			
COMPETENCE PRECISEE OU SPECIFIQUE			
MATERIEL ET SUPPORTS UTILISES			
Déroulement de la séance			
Phases	Organisation	Activités	Activités de l'élève
1	modalité minutes	<i>Consigne :</i>	<i>Réponses attendues :</i>
2	modalité minutes	<i>Médiations, aide, étayage :</i>	
3	modalité minutes		<i>Critères de réussite :</i>

LE BULLETIN DE VISITE

Le dispositif académique des ILM organise des visites régulières de suivi pédagogique. Ces visites ont pour objectif de vous aider à faire progresser vos pratiques de classe. Un bulletin/rapport de visite vous est adressé par voie électronique avec copie à l'IEN de circonscription.

Une matrice est utilisée pour la rédaction de ces rapports.

Le Bulletin de visite est basé sur le « *REFERENTIEL METIER DE L'INTERVENANT EN LANGUE MATERNELLE* » document consultable à cette adresse <http://langues-de-guyane.ins.ac-guyane.fr/IMG/pdf/ref.ilm.prop.-4.pdf>

Vous trouverez dans ce document « *REFERENTIEL METIER DE L'INTERVENANT EN LANGUE MATERNELLE* » la liste des compétences qu'un Intervenant en Langue Maternelle doit maîtriser pour être en capacité de faire progresser ses élèves. Entre ce référentiel de compétences de l'ILM et celui du professeur des écoles, il y a très peu de différence. Pour un ILM faire l'effort de maîtriser les compétences de ce référentiel c'est acquérir des compétences et des gestes métier demandés à un professeur des écoles.

BULLETIN DE VISITE

Intervenant en Langue Maternelle

(Article 321-4 du Code de l'Éducation)

Circonscription :	Ecole :
--------------------------	----------------

NOM, Prénom :	Date de la visite :
Langue :	

Cycle :	Classe :	Inscrits :	Présents :
----------------	-----------------	-------------------	-------------------

► Points forts	◆ ◆
► Points à améliorer	◆ ◆ ◆
Conclusion :	Signature du formateur:

● OUTILS DU PROFESSEUR

Emploi du temps	oui	non
Cahier journal : présenté	oui	non
Programmation/ progressions	oui	non
Fiches de préparation	oui	non
Bilans de séances	oui	non

Observations :
<ul style="list-style-type: none"> • ✓ ✓ ✓

Présentation de la séance observée / travail des élèves, de l'ILM	Points abordés durant l'entretien

• Validation des compétences de l'Intervenant en Langue Maternelle

	Compétences	Observations ²			
		A	EC A	NA	NE
AVANT LA CLASSE	Observer, problématiser, imaginer. Situer la progression des élèves dans le respect du socle commun de compétences de connaissances et de culture				
	Identifier, organiser, préparer les apprentissages				
PENDANT LA CLASSE	Préparer un climat adéquat pour l'apprentissage				
	Impliquer les élèves dans le processus d'apprentissage (rechercher les connaissances déjà acquises, susciter leur intérêt)				
	Conduire concrètement la phase d'apprentissage (transmettre en se basant sur une pédagogie interactive)				
APRÈS LA CLASSE	Faire le bilan du cours				
	Evaluer les résultats des travaux des élèves				
	Utiliser les résultats du bilan du cours et de l'évaluation pour améliorer sa stratégie				

	Compétences	Observations ²			
		A	EC A	NA	NE
ACTIVITÉS TRANS-VERSALES	Identifier et gérer des ressources pédagogiques				
	Etablir et entretenir des relations avec l'environnement local : social, familial, culturel, traditionnel.				
	Etablir et entretenir des relations avec les autorités locales, les parents d'élèves, les collègues ILM et PE, l'encadrement pédagogique, la circonscription, le rectorat...				
	Faire respecter les règles républicaines, les politiques éducatives...				

¹ A : Compétence Acquise ECA : En Cours d'Acquisition NA : Non Acquise NE : non évaluée

² Obligatoires dans le cas d'un niveau estimé insuffisant ou largement perfectible

II OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Comment s'organiser !

MODALITÉ D'ACCUEIL DANS LA CLASSE DE LANGUE MATERNELLE

Le temps d'accueil en maternelle marque d'abord le moment où l'enfant doit **se séparer** de la cellule familiale pour intégrer le milieu scolaire et ses référents propres. Il fait le pont entre le monde maternel et le monde de la maternelle. Le temps d'accueil de ce point de vue marque le changement de statut de l'enfant qui devient élève. Dans le cadre de la classe ILM, tout doit être mis en place par l'enseignant pour **recevoir** chaque enfant de façon rassurante, personnalisée, évolutive et adaptée : gestion de l'objet transitionnel, rituel de salutation, aménagement des espaces...

L'accueil le plonge dans une communauté qui fonctionne selon certaines règles et signe son appartenance à un groupe.

L'accueil doit être **pensé en amont**, organisé, offrir des activités particulières et **évoluer** (durée, contenu, organisation) en fonction de l'âge des enfants et de leur besoin. Un dispositif de choix d'activités permettant de jouer/agir seul ou avec les autres, agir avec le maître doit être mis en place :

Activités libres, individuelles ou de groupe : coins jeux, choix d'ateliers ou d'activités proposées.

Activité avec le maître en relation duelle ou par petits groupes.

Domaines d'activités concernés	Propositions non exhaustives de contenus pour l'accueil	Compétences visées (programmes 2008)	1er palier du socle commun de compétences
Une école qui s'adapte aux jeunes enfants	L'enseignant salue l'enfant en utilisant son prénom, l'invite à entrer dans une conversation. Progressivement , l'enfant est invité à déposer son objet transitionnel. Il matérialise sa présence. Il s'engage dans certaines activités différenciées selon son âge.	Respecter les autres et les règles de la vie commune (règle de civilité, de politesse, coopération...) Éprouver de la confiance en soi. Exécuter en autonomie des tâches. Identifier les adultes et leur rôle.	Compétence 6 : respecter les autres et les règles... Appliquer les codes de la politesse. Compétence 7 : écouter pour comprendre, réaliser un travail, s'engager dans un projet.
Mobiliser le langage dans sa dimension oral	L'enseignant choisit un thème de conversation et prolonge progressivement la durée de l'échange.	Comprendre un message et agir ou répondre de façon pertinente. Formuler une description ou une question.	Compétence 1 : s'exprimer clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire approprié.
Mobiliser le langage dans sa dimension écrite	L'enfant identifie son prénom ; l'enseignant fait évoluer la situation (association photo/prénom, prénom seul, polices d'écriture...). En s'aidant de son étiquette prénom, l'élève signe ses productions, il participe à différentes activités graphiques et d'écriture (atelier d'écriture spontanée...). L'ordinateur est allumé pour venir y inscrire son prénom.	Identifier les principales fonctions de l'écrit. Mettre en relation des sons et des lettres, reconnaître et écrire la plupart des lettres de l'alphabet. Écrire en cursive son prénom.	Compétence 1 : lire seul à haute voix un texte comprenant des mots connus ou inconnus. Copier un texte court sans erreur. Utiliser ses connaissances pour mieux écrire...
Explorer le monde	Les activités proposées peuvent être en lien avec les apprentissages en cours en découverte du monde : jeux mathématiques, bricolage, construction, manipulation (eau, sable, semoule, pâte à modeler...), tri, didacticiels... Des responsabilités peuvent être données aux élèves : nourrir les animaux s'il y a un élevage, arroser les plantes... Petit à petit l'élève prend des repères dans le temps pour anticiper le moment de rangement et ne pas commencer une nouvelle activité.	Reconnaître, décrire, comparer, ranger et classer des matières... Connaître des manifestations de la vie animale ou végétale. Utiliser des repères dans la journée. Situer les événements les uns par rapport aux autres.	Compétence 3 : situer un objet par rapport à soi. Résoudre des problèmes. Compétence 5 : distinguer le passé récent du passé éloigné.
Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques	L'enseignant met en place des activités qui invitent à la création, l'expression (peinture,	Utiliser le dessin comme moyen d'expression et de représentation.	Compétence 5 : s'exprimer par le dessin, la peinture, le volume...

Une organisation possible pour tous types de groupe (satellite/ demi-classe /classe entière)

Horaire	Compétences	Activités	organisation
8h00 - 8h15	- repérer son prénom	Les élèves placent leur étiquette sur le tableau des présents et choisissent un atelier ou un coin jeu.	Groupe classe
	- se repérer dans le temps - dénombrer une quantité - s'exprimer à l'oral sur un sujet quotidien	Responsables du jour : Date : Josiane Présents/absents : Alain Météo : Miefi	Relation duel enseignant/élève au coin regroupement
	- engager une conversation entre pairs - s'enregistrer dans sa langue maternelle - s'exprimer à l'écrit - nommer les couleurs...	Ateliers d'accueil: Coin jeu téléphone Coin jeu ordinateur ⁵ Dessin Perles	Petits groupes dans les coins jeux
		Rangement / présentation au maître des productions	
8h15-8h30		Ateliers :	Petits groupes

⁵ Document réalisé à partir du travail de la circonscription de Soisy : <http://www.ien-soisy-ash.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique143>

GRILLE D'ORGANISATION

Introduction

Le document qui est proposé est un fil conducteur. Il doit permettre à L'ILM qui reçoit un groupe d'organiser le travail pour qu'il soit le plus efficace possible sur le temps court de la séance. Cet outil à lui seul ne peut être efficace, il faut l'accompagner par la posture et le geste métier.

L'enjeu

Les activités proposées à l'école maternelle doivent offrir de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices en toute sécurité. L'organisation du temps respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants, tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation.

L'enjeu est de trouver le moyen d'optimiser le temps de l'élève qui apprend tout en respectant l'enfant qui est accueilli. La faible capacité d'attention et de concentration des jeunes enfants, leur besoin de bouger et de vivre des expériences motrices nécessite d'alterner au cours de la journée des temps où l'enfant est moins sollicité et des phases de travail plus intense.

La posture d'enseignant

L'enseignant représente, le plus souvent, pour le jeune enfant scolarisé en maternelle, la première référence adulte à l'extérieur de la famille. C'est une responsabilité importante. Sa vigilance doit porter sur les attitudes à adopter, en tant qu'adulte référent et en tant qu'enseignant organisant les apprentissages.

L'enseignant est garant du respect de la parole de chaque élève et des exigences propres à l'école. Il doit se montrer à la fois bienveillant et exigeant. Il rassure sans enfermer, amène l'élève à prendre les risques nécessaires pour apprendre. Il l'aide à acquérir des positions d'écologiste, à comprendre que l'effort est inhérent à l'apprentissage, à écouter les autres et l'adulte, à accepter les contraintes.

Tout cela se traduit par des gestes, par un langage et des techniques professionnelles. Il est important que celui qui enseigne les identifie et les acquière progressivement dès son entrée dans le métier.

Le geste

Il installe un cadre de travail serein, structuré et explicite :

- il module sa voix pour mieux se faire comprendre ;
- il incite l'élève à prendre la parole ;
- il encourage du geste et du regard l'élève qui s'exprime ;
- il reformule ce que l'élève exprime ;
- il pose le plus souvent possible des questions ouvertes ;
- il confronte les paroles des élèves et les amène à commenter la parole des autres ;
- il surveille ses propres prises de parole.

Grille d'organisation

Classe : XXXXX		Niveau : zzzzzzz		de : xxxxxx		à : yyyyyyy		Date : wwwwwwwwww		
Propositions De Durée		Domaines d'activité						Formes de travail Tâches et consignes	Modes de Regroupement	Lieux
5mn	Accueil	- En LM le saluer avec les formules utilisées entre adulte avec un échange verbale une question et une réponse l'inviter à rentrer. (avec une consigne de travail en atelier)						➤ Choix libres	✓ Individuel	➤ Devant la classe
		- En LM un accueil court <ul style="list-style-type: none"> o moment de recentrage – régulation – mise en commun - services ritualisés (avec 1 ou 2 enfants) <ul style="list-style-type: none"> o Rituels 1 o Présences, absences o Date o Programme de la « matinée » 						➤ Dirigé	✓ Petits groupe	➤ Dans la classe
		S'approprier le langage	Découvrir l'écrit	Devenir élève	Agir avec son corps	Découvrir le monde	Percevoir, imaginer, sentir créer			
10mn	ATELIER N°1							<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dirigé ➤ Semi dirigé ➤ Autonomie avec consigne et/ou contraintes ➤ Consignes fermées, semi- ouvertes, ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers ✓ Collectif groupes (hétérogène, homogène, à choix, aléatoires) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous lieux dans et hors l'école Intérieur / extérieur
	ATELIER N°2							<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dirigé ➤ Semi dirigé ➤ Autonomie avec consigne et/ou contraintes ➤ Consignes fermées, semi- ouvertes, ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers ✓ Collectif groupes (hétérogène, homogène, à choix, aléatoires) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous lieux dans et hors l'école
	ATELIER N°3							<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dirigé ➤ Semi dirigé ➤ Autonomie avec consigne et/ou contraintes ➤ Consignes fermées, semi- ouvertes, ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers ✓ Collectif groupes (hétérogène, homogène, à choix, aléatoires) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous lieux dans et hors l'école Intérieur / extérieur
5mn	rituels, comptines, Histoire	moment de recentrage – régulation – mise en commun							✓ Collectifs	Espace groupement
5mn	Bilan								✓ Collectifs	Espace groupement
5mn	Départ	- En LM le saluer avec les formules utilisées entre adulte avec un échange verbale une question et une réponse l'inviter à se mettre en rang.								

PROPOSITION FICHE : LIEN CLASSE LM ET CLASSE DE FRANÇAIS

Les programmes de références :

(Voir BO / + référentiel de compétences en langue maternelle)

Au cycle 1, l'objectif est d'amener les élèves à acquérir les compétences des programmes de l'école maternelle.

Au-delà des compétences langagières, **les différents domaines d'apprentissage du programme de l'école maternelle sont travaillés dans les deux langues.**

Certaines notions sont apprises en langue maternelle et réinvesties en français. Des passerelles sont construites pour faire acquérir les compétences linguistiques en français.

A terme, l'objectif serait de permettre aux élèves d'acquérir les compétences *comparables dans les deux langues dans l'ensemble des domaines du programme*

Une **répartition des apprentissages** entre l'ILM et l'enseignant en charge de la classe est réalisée selon le niveau de classe. Les progressions, projets de classes, activités et emplois du temps sont communiqués et co-construits lors des concertations.

Conformément à la lettre de cadrage, qui vise 2X30min par jour d'enseignement en langue maternelle soit 5H hebdomadaire, **au moins 20 % du temps d'apprentissage est réalisée en langue maternelle.** Les emplois du temps font apparaître les contenus abordés dans chaque langue et les modalités d'apprentissages choisis (collectif ou types d'ateliers et rotations)

L'organisation pédagogique : l'enseignement de la langue maternelle est dispensé dans la salle réservée à l'ILM ; des temps d'accueil en langue maternelle sont organisés dans la classe de français en présence de l'enseignant : jeux d'imitations, manipulations libres à l'arrivée des élèves le matin, regroupement en début de journée, chants et comptines.

Les « outils » de liaison :

- **Les concertations:** enseignant et ILM disposent d'un temps de concertation identifié dans le calendrier des réunions annuelles de l'équipe éducative. (interventions des ILM lors des conseils de cycles et/ou de maîtres, ou temps spécifiques de réunion selon les projets en cours)
- **Le cahier de liaison :** échange d'informations, compte rendu des temps de concertation, projets de classe
- **Les référents / affichage:** harmonisation des pictogrammes pour symboliser les consignes scolaires en entre la classe de français et la classe de l'ILM ; harmonisation des symboles en phonologie (découpage syllabique, identification du phonème)
- **Les évaluations** se font dans les deux langues en français et en langue maternelle : mise en place progressive **d'un portfolio individuel**
 - o **Portfolio des langues :** afin d'établir un parcours d'acquisition/apprentissage du langage et de valoriser le répertoire langagier de l'élève à l'issue chaque année du cursus

AMÉNAGEMENT DE LA CLASSE D'UN ILM

Votre salle ressemble à la classe maternelle (en tenant compte des contraintes spatiale) avec coins, affichages, table(s) ...avec la spécificité culturelle clairement identifiable



Des objets usuels de la vie courante, utilisés à la maison ou à l'extérieur (chasse, pêche, abattis.)

- ⊙ Des vêtements, instruments de musique....
- ⊙ Pensez à associer les parents, les anciens.
- ⊙ Cela peut être des prêts temporaires

- ⊙ **Elle doit être accueillante**, les élèves de l'école doivent être capables de l'identifier, ainsi que les parents
- ⊙ **Sur votre porte** : Votre nom / votre fonction / vos horaires si vous êtes sur des sites différents

- ⊙ **Informations pour les parents** : À l'entrée de votre classe ou sur le panneau collectif à l'entrée de l'école



DOCUMENTS DE PRÉPARATION DE LA CLASSE,

Dans un classeur ou cahier ou ordinateur disponibles et faciles à consulter quand vous travaillez

- ⊙ Affichés et consultables dans un classeur :
Emploi du temps, groupes, liste des élèves, progressions
- ⊙ Cahiers, travaux ou fichiers des élèves : corrigés, rangés par mois
- ⊙ Les table(s) ronde(s) facilitent les échanges : Tables et chaises personnalisées
- ⊙ Tables avec matériel commun: Les élèves parlent entre eux ou avec l'ILM s'il se place dans le groupe
- ⊙ Coins (voir annexe)



LES AFFICHAGES, abécédaires, documents d'accueil,....sont à hauteur des élèves et régulièrement consultés. Ce n'est pas une décoration...

- ⊙ Ils sont régulièrement modifiés changés en fonction de votre travail
 - ⊙ Pas d'affichages sur le tableau : celui sert à écrire, s'entraîner, dessiner !!
 - ⊙ Les productions des élèves sont présentées dans et hors de la classe en fonction de vos possibilités, sont changées régulièrement en fonction de vos projets comme dans toute classe maternelle
 - ⊙ Les élèves peuvent être acteurs de l'affichage. Pensez à afficher après description et manipulation les photos des élèves en activité
- En faire des albums échos par la suite
Les photos servent aussi à donner des repères temporels et spatiaux aux élèves

POUR FINIR : Votre classe vous ressemble

On ressent tout de suite l'ambiance de travail quand on entre dans un cours ...

Les élèves doivent avoir envie de :

- ⊙ venir travailler avec vous
- ⊙ être aidé dans la maîtrise de leur bilinguisme, avec votre complicité dans un lieu qu'ils se sont appropriés

